



CPOM 2021-2025

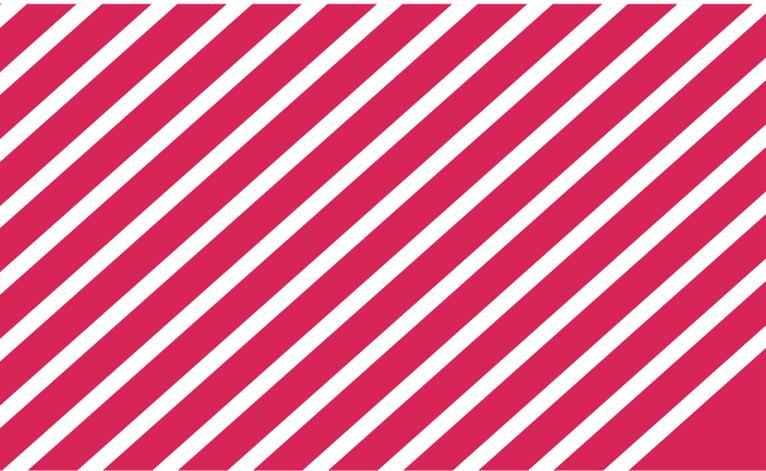
Contrat **P**luriannuel
d'**O**bjectifs et de **M**oyens







SOMMAIRE



Éditos du Président et du Directeur Général 2

36 objectifs pour faire évoluer l'offre de service 3

Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion : Le virage inclusif 4

- L'inclusion scolaire 5

- La transformation de places d'IME en places de SESSAD 6

- L'inclusion en milieu ordinaire de travail 8

- La participation et l'autodétermination 11

Favoriser une approche populationnelle 12

- Les personnes avec autisme 13

- Les personnes en situation de handicap psychique 14

- Les personnes en situation de polyhandicap 15

- Les personnes vieillissantes 16

- L'accès aux soins 17

Contribuer à la démarche "Une réponse accompagnée pour tous" 18

- La continuité des parcours 19

Maintenir une gestion performante et un management de la qualité 20

- Les ressources humaines 21

- Le pilotage et le système d'information 22

- Le management de la qualité et la gestion des risques 23

Glossaire - de A à Z 24

Je remercie les équipes de l'ARS, du Conseil Départemental et de l'Adapei de la Gironde pour ce dialogue fructueux qui, en dépit d'une période de pandémie, permet la signature de ce 1^{er} CPOM global.

La réalisation de ce document contractuel a amené les 3 signataires à échanger, préciser et définir des axes de progrès en respectant nos valeurs fondatrices : Éthique, Solidarité et Tolérance.

Au service de la personne en situation de handicap mentale et psychique, l'Adapei est résolument tournée vers un accompagnement inclusif permettant une réponse pour chacun à partir de parcours personnalisés.

Le CPOM, dont vous prendrez connaissance de la synthèse ci-après, le démontre.

Certains projets en cours d'élaboration ne sont pas encore énoncés dans le CPOM mais font partie des enjeux sur lesquels l'Adapei se positionne, comme l'habitat inclusif.

Philippe Béguerie
Président

L'Adapei de la Gironde se doit de faire évoluer son offre pour répondre aux besoins et attentes des personnes qu'elle accompagne. Les 36 objectifs que nous nous sommes fixés permettront de le faire en cohérence avec les attentes des Pouvoirs publics, tout en préservant notre ADN et en restant fidèles aux valeurs fondamentales qui guident nos actions.

Ce CPOM, cosigné par l'ARS et le Département de la Gironde, encadre notre trajectoire pour les 5 années à venir, avec une stratégie résolument inclusive et des réponses plus souples, plus modulables et plus personnalisées.

Cette stratégie nous conduit à proposer des réponses avec une organisation transversale pour garantir une continuité dans le parcours de vie des personnes ; à ouvrir les établissements et services pour construire des réponses en coopération avec les acteurs du territoire et à donner davantage de visibilité à notre expertise et à nos actions, pour conforter notre place d'acteur majeur dans le paysage médico-social Girondin.

Jean-Baptiste Fauroux
Directeur Général



Comme CONTRAT - Le CPOM est un contrat qui fixe les obligations respectives des parties signataires : l'Adapei de la Gironde, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde.



Comme PLURIANNUEL - Le contrat pluriannuel permet d'avoir une vision stratégique sur 5 ans, avec une meilleure visibilité pour programmer et développer des projets innovants et conduire la transformation de l'offre.



Comme OBJECTIFS - Les objectifs traduisent les engagements de l'Adapei de la Gironde en faveur des personnes accompagnées. Ils sont fixés en lien avec l'évolution de leurs besoins et attentes et en cohérence avec les priorités des politiques publiques du territoire (Schéma Régional de Santé et Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-sociale).



Comme MOYENS - La détermination des objectifs permet de définir les moyens financiers pour mettre en œuvre le plan d'action. Le CPOM permet une certaine souplesse dans l'allocation des ressources sur les différentes structures de l'Adapei en fonction des besoins et des projets.

36 OBJECTIFS POUR ADAPTER L'OFFRE DE SERVICE

Fruit d'un long travail collaboratif entre les différentes parties prenantes de l'Adapei de la Gironde, et d'un dialogue avec les financeurs, le CPOM 2021 - 2025 propose 36 engagements répartis sur 4 axes, pour une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des personnes accompagnées afin d'améliorer leur parcours et leur accompagnement, sur les territoires.

L'enjeu du CPOM est centré sur l'évolution de l'offre médico-sociale dans une logique de parcours, qui s'appuie sur l'ouverture des établissements et le développement des coopérations avec les différents acteurs du territoire.



Garantir
l'accompagnement
favorisant l'inclusion :
Le virage inclusif



Favoriser
une **approche
populationnelle**



Contribuer à la démarche
**Une réponse
accompagnée pour tous**



Maintenir une
**gestion performante
et un management
de la qualité**

Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion : Le virage inclusif



Acteurs incontournables du virage inclusif, les établissements de l'Adapei de la Gironde contribuent à promouvoir la citoyenneté des personnes en situation de handicap en soutenant leur libre choix, en proposant des interventions dans les milieux de vie des personnes afin de faciliter l'accès au droit commun, chaque fois que possible, sur l'ensemble des composantes du parcours de vie (éducation, formation, professionnalisation, vie sociale et loisirs, santé, hébergement...).

1

L'inclusion scolaire

2

**La transformation
de places d'IME en SESSAD**

3

**L'inclusion en milieu
ordinaire de travail**

4

**La participation
et l'autodétermination**



Aller vers la scolarisation généralisée des enfants en situation de handicap dans les écoles de la République

01 Préparer la scolarisation hors IME pour favoriser l'inclusion et la socialisation des élèves.

- ✓ Préparer des sorties d'IME pour les élèves ayant des compétences scolaires ou des compétences sociales développées.
- ✓ Rechercher le lien avec les ULIS ainsi qu'avec les dispositifs d'apprentissage pour accompagner ces sorties.

70 %
de jeunes
accompagnés en IME
sont scolarisés
en milieu ordinaire
d'ici 2025

02 Développer les modalités de scolarisation intermédiaires (scolarité partagée et sensibilisation des équipes pédagogiques) dans le but d'augmenter le temps de scolarisation en milieu ordinaire.

- ✓ Porter au sein des équipes de suivi de scolarisation la coopération nécessaire entre l'Éducation Nationale et les établissements et services médico-sociaux.
- ✓ S'appuyer sur les EMA-SCO (Equipe Mobile d'Appui à la scolarisation) pour prévenir le retour en établissement.

+143
Jeunes
accompagnés en UEE
ou en scolarité partagée
d'ici 2025

03 Créer au moins une Unité d'Enseignement Externalisée par établissement.

- ✓ Signer des conventions de mise à disposition de locaux avec l'Éducation Nationale (cahier des charges) et les collectivités territoriales.

+11
Unités d'Enseignement
Externalisées (UEE)
créées en partenariat
avec l'Éducation Nationale
d'ici 2025



Améliorer l'inclusion des jeunes en situation de handicap

04 Recomposer l'offre par la transformation de places d'IME en places de SESSAD

- ✓ Redéfinir les critères d'admission en prenant en compte l'évolution du nombre de places d'IME.
- ✓ Analyser le profil actuel des jeunes pour planifier une réorientation en SESSAD en lien avec la famille.
- ✓ Développer des prestations "hors-murs".
- ✓ Obtenir des notifications MDPH sous forme de dispositifs.

-129
places d'IME
transformées
en places de SESSAD
soit 1 place sur 3
d'ici 2025

05 Redéfinir l'organisation des ressources humaines et accompagner les professionnels aux nouvelles modalités de suivi des jeunes

- ✓ Assurer la mobilité des professionnels entre l'IME et le SESSAD et déployer une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, dédiée à ce processus.
- ✓ Proposer une formation spécifique à la transformation de l'offre, pour les professionnels du pôle Enfance.

+163
places de SESSAD
créées par
transformation
de places d'IME
d'ici 2025

06 Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale et le secteur Sanitaire

- ✓ Planifier le rythme de transformation des places IME en SESSAD, en lien avec les évolutions des dispositifs de l'Éducation Nationale (équipe mobile/ PIAL).
- ✓ Repérer les jeunes accueillis selon la catégorisation proposée par l'Éducation Nationale, en vue de l'inclusion à l'école.
- ✓ Travailler en coopération avec le secteur sanitaire sur des parcours partagés pour répondre aux besoins des jeunes.
- ✓ Travailler en coopération avec le secteur sanitaire pour préparer l'orientation des jeunes qui sortent d'hôpital de jour, afin de sécuriser leur parcours.

51%
de l'offre
proposée en SESSAD
généraliste, Pro ou Autisme
d'ici 2025



La transformation de l'offre pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes en situation de handicap et favoriser leur inclusion dans la société.

En 2021, les 6 IME de l'Adapei de la Gironde proposent 406 places d'IME pour accompagner des jeunes de 6 à 20 ans.

D'ici 2025, 129 de ces places seront transformées en 163 places de SESSAD (Soit un tiers des places d'IME).

L'offre d'accompagnement en SESSAD, de 126 places en 2021, passera donc à 289 places d'ici 2025.

L'ambition du virage inclusif nécessite que la société toute entière concourt à offrir des réponses inclusives.

De la crèche en passant par l'école, l'entreprise, le logement, le sport... c'est un enjeu de coopération et de coordination que la transformation de l'offre contribue à mettre en œuvre.

Sur le pôle enfance, le CPOM a pour ambition de :

- Répondre au mieux aux situations les plus complexes en menant une évaluation précise des besoins et en définissant les prestations à proposer.
- Répondre aux besoins des jeunes avec des troubles du neuro-développement en proposant des pratiques et des outils adaptés.

- Créer de nouvelles coopérations en s'appuyant sur les ressources du territoire.

- Proposer des modèles prestatifs avec des accompagnements modulaires.

C'est donc une logique de dispositif d'accompagnement médico-éducatif, rendu possible par la loi du 26 juillet 2019, qui est visée pour favoriser un parcours fluide et sécurisée des jeunes en situation de handicap.



Poursuivre la transition inclusive au bénéfice des personnes accompagnées en recherche d'emploi ou en situation de travail

07

Proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins et aux parcours des personnes, fluidifier les transitions entre les dispositifs de l'Adapei (ESAT | ESAT Hors Murs | Emploi Accompagné), et **accompagner davantage de personnes vers le milieu ordinaire de travail.**



Évaluer et adapter le dispositif d'ESAT hors-murs, et obtenir un agrément spécifique.



Poursuivre la structuration et la montée en charge du dispositif d'Emploi Accompagné Handamos, pour atteindre à terme un accompagnement de 70 personnes (Équivalent temps plein).

08

Articuler les différents outils de la construction des parcours, de la mobilité et de la formation afin de maximiser les chances d'insertion.

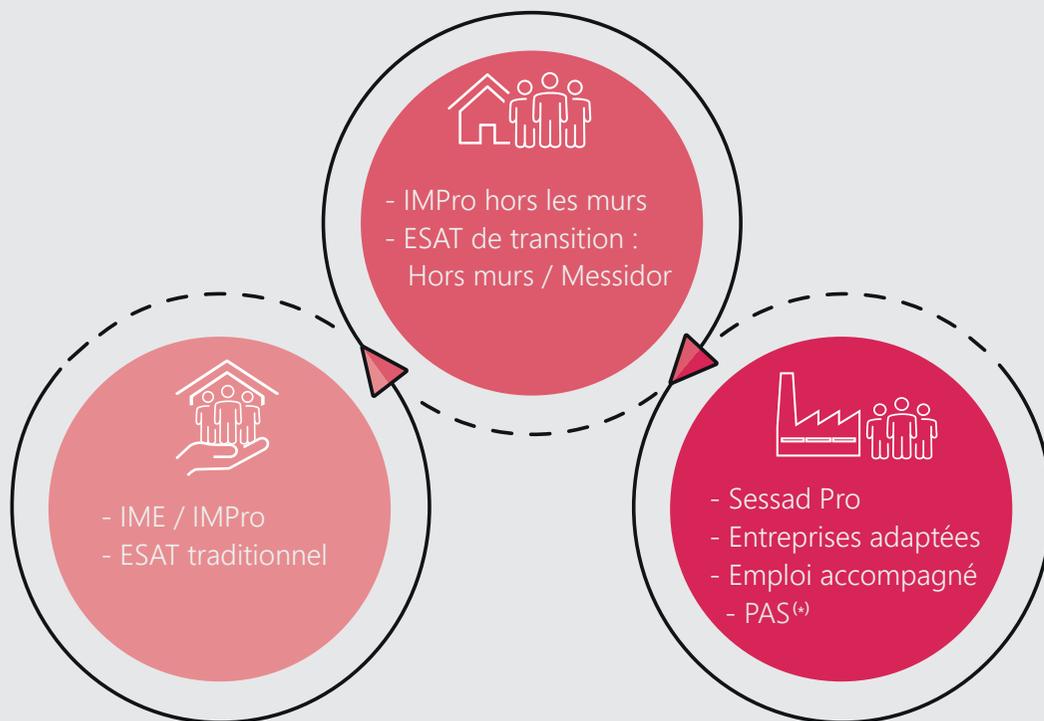


Déployer les plateformes métiers sur l'ensemble des territoires pour permettre à tous de bénéficier d'un accompagnement dédié autour des parcours d'autonomisation, de formation, de qualification (dont VAE et RAE) puis d'insertion.



40%
de personnes
accompagnées
par des dispositifs
à visée inclusive rapide
d'ici 2025

25
personnes/an
sortent de l'ESAT
vers le milieu ordinaire
de travail
soit 3%/an d'ici 2025



Établissements
traditionnels

Dispositifs inclusifs et/ou
à visée inclusive rapide

Dispositifs de formation et de travail
en MOT^(*) et de maintien dans l'emploi

MOT - Milieu Ordinaire de Travail^(*)

PAS - Prestations d'Appuis Spécifiques^(*)

L'ESAT de transition Messidor

Inédit en Gironde, l'ESAT de transition Messidor est un dispositif qui propose un accompagnement pour 50 personnes en situation de handicap psychique qui, en lien avec l'évolution de leurs troubles, n'ont plus d'activité professionnelle et qui

souhaitent à nouveau s'insérer en milieu ordinaire de travail. L'ESAT de transition Messidor accompagne les personnes pour construire, étape par étape, leur propre réponse en termes de projet professionnel et social.

L'ESAT de transition hors-murs

L'ESAT hors-murs est une passerelle vers l'emploi en milieu ordinaire pour des travailleurs d'ESAT.

Il s'agit d'un espace de transition qui permet aux travailleurs de prétendre, d'essayer puis de s'insérer durablement en entreprise et ce, de manière sécurisée.

Les stages et les mises à disposition sont les outils opérationnels du dispositif.

L'ESAT hors-murs couvre l'ensemble du département de la Gironde grâce à une équipe de chargés d'insertion professionnelle ayant un rayonnement local :

- Métropole,
- Bassin d'Arcachon,
- Sud-Gironde,
- Libournais-Blayais,
- Médoc.

40

personnes

accompagnées
sur le dispositif
ESAT hors-murs

100%

du dispositif ESAT
de transition Messidor
opérationnel

d'ici 2025

L'Emploi Accompagné

Les ESAT de transition permettent une insertion sur une période de 3 à 4 ans. Une fois dans l'emploi, le parcours professionnel est sécurisé grâce au relai de la plateforme départementale d'Emploi Accompagné Handamos.

LA STRUCTURATION DES ESAT EN PLATEFORMES MÉTIERS

L'ESAT traditionnel structuré en plateformes métiers.

La plateforme métier est une **méthodologie** d'accompagnement et un ensemble d'**outils**.

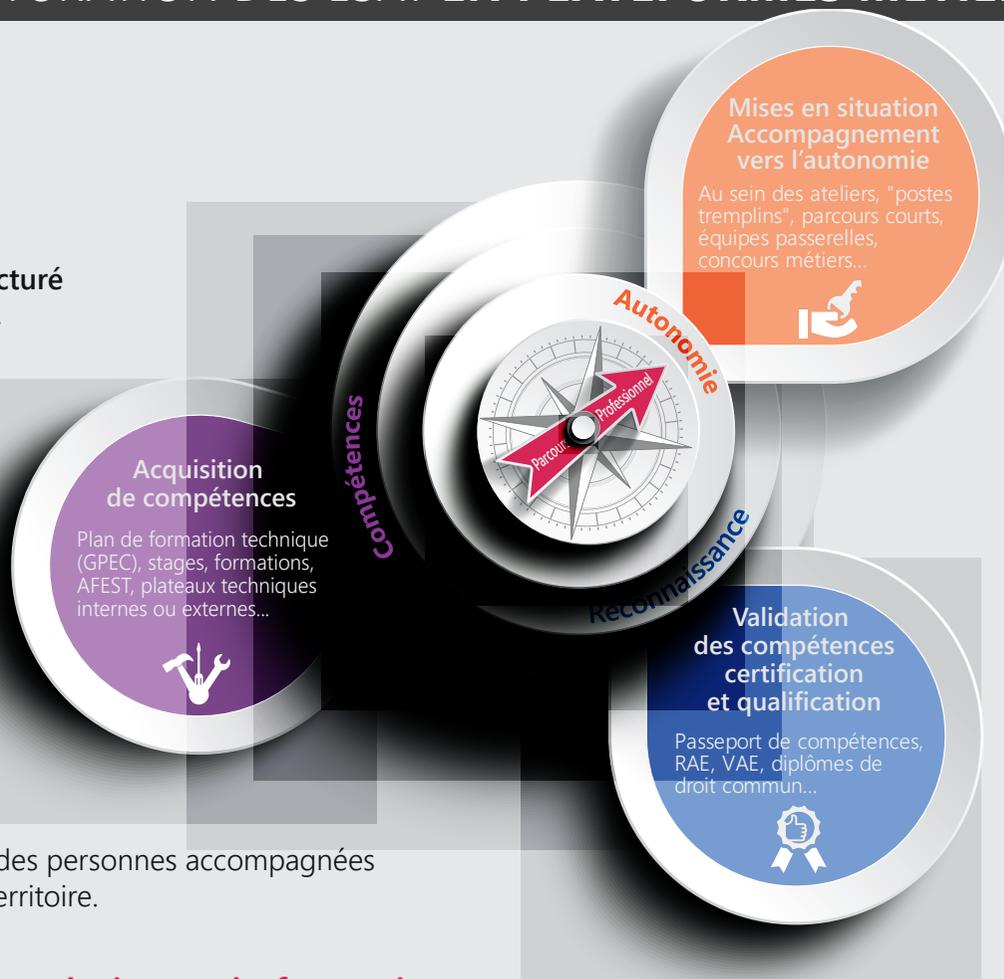
Objectif sur la durée du CPOM

Déploiement des plateformes métiers sur chaque site en lien avec les **besoins** des personnes accompagnées et les **opportunités** du territoire.

Les plateaux techniques de formation

Les plateaux techniques de formation permettent l'apprentissage des tâches du référentiel métier. Ils offrent la possibilité d'acquérir les compétences requises par les employeurs du secteur.

Les plateaux techniques seront déployés sur 7 métiers : Espaces verts, Restauration, Viti-viniculture, Propreté, Menuiserie, Blanchisserie, Horticulture, sur l'ensemble du territoire.



La plateforme métier

En faveur de l'égalité des droits et des chances, et dans l'optique de renforcer l'employabilité des personnes en situation de handicap, l'Adapei de la Gironde a développé un modèle innovant : "La plateforme métier".

Ce dispositif de professionnalisation est unique en France. Il est labellisé par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé et soutenu par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine.

Il permet de former et de qualifier les travailleurs en situation de handicap par un diplôme d'État, tout en les préparant à une sortie progressive du travail protégé.

La plateforme métier s'apparente à un centre de formation et d'apprentissage adapté comprenant un parcours de formation, un parcours de qualification et un parcours d'insertion.

Ce dispositif a vocation à transférer l'expertise des accompagnements de personnes en situation de handicap à l'Adapei à d'autres publics éloignés de l'emploi ou en difficultés d'apprentissage.

Les parcours sont activables indépendamment ou successivement suivant les aptitudes et le projet de la personne.

7
plateaux techniques
déployés
pour 7 filières métiers
d'ici 2025

100%
des ESAT structurés
en plateformes
métiers
d'ici 2025



Créer les conditions pour garantir l'autodétermination et la participation citoyenne

09 Garantir l'autodétermination à chaque étape du parcours de la personne accompagnée

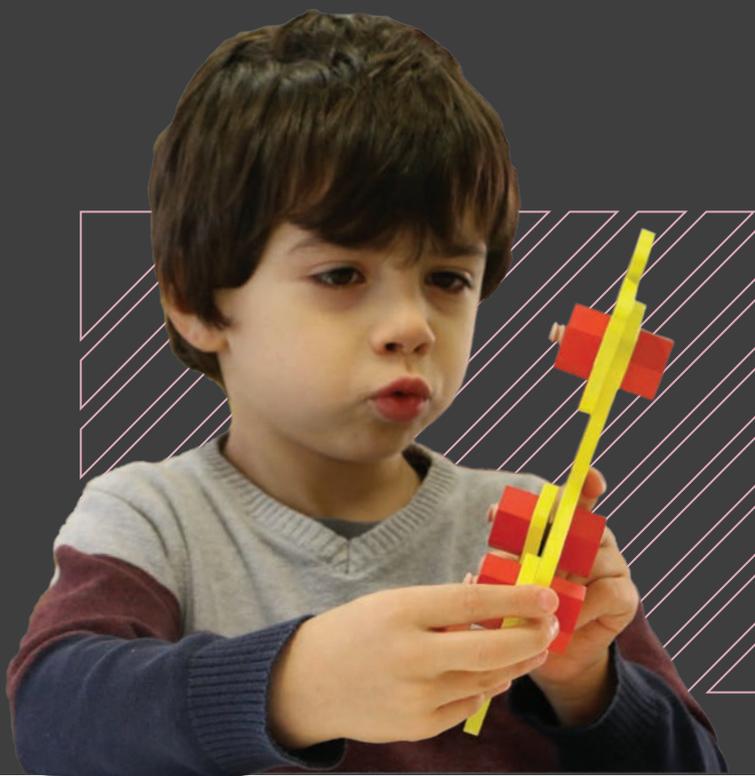
- ✓ Accessibilité de l'information - Transcrire et rédiger en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) les supports de communication.
 - Poursuivre la formation FALC des professionnels et des personnes accompagnées.
- ✓ Développer l'accès à la personne de confiance, pour tous.
- ✓ Nommer et former un conseiller technique, sur chaque établissement, afin de faciliter l'autodétermination.
- ✓ Faire participer des personnes accompagnées au Conseil d'administration de l'Adapei avec voix consultative.
 - Organiser tous les trois mois un Conseil d'Administration élargi aux représentants des CVS.
- ✓ Soutenir localement l'Association "Nous Aussi" afin de proposer une représentation au niveau national.
- ✓ Promouvoir la pair-aidance en formant les personnes accompagnées.
- ✓ Renforcer le réseau des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) et poursuivre leur autonomisation.

10 Mobiliser toutes les ressources, personnes accueillies, familles, parents, bénévoles, salariés, collectivités, services publics, associations... pour favoriser l'inclusion.

- ✓ Accompagner les partenaires dans la transcription en FALC de leurs supports de communication et dans l'adaptation de leurs interventions, par un appui technique.
- ✓ Accompagner la labellisation des acteurs prenant en compte le handicap.

L'AUTODÉTERMINATION est le droit de chaque personne de faire ses propres choix pour construire sa vie en fonction de ses envies, de ses besoins et de ses valeurs.

Favoriser une approche populationnelle



L'approche populationnelle repose sur l'étude des besoins spécifiques des personnes pour organiser des réponses individualisées d'accompagnement.

1

Les personnes
avec autisme

2

Les personnes
en situation
de handicap psychique

3

Les personnes
avec polyhandicap

4

Les personnes
vieillissantes

5

L'accès aux soins



Adapter l'offre de service aux personnes avec autisme

11

Structurer une offre de réponses territoriale sous forme d'un panel de services et d'établissements adaptés à la diversité des profils des personnes avec TSA (de la détection/accompagnement précoce à l'insertion sociale et professionnelle).

- ✓ Création d'une plateforme de l'offre TSA sur chaque territoire (Métropole, Bassin, Médoc, Blayais, Sud-Gironde) composée d'un cadre de direction de l'Adapei référent PCO-TND (Plateforme de Coordination et d'Orientation Trouble du Neuro-développement) et d'un ou plusieurs professionnels ressources dans chaque SESSAD.
- ✓ Poursuivre la montée en compétence des équipes dédiées dans chaque IME par la généralisation de la certification Cap'Handéo Autisme.
- ✓ Proposer une offre de Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE).

12

Améliorer l'accompagnement des personnes avec autisme dans toutes les dimensions et dans les différentes étapes de leur parcours de vie.

- ✓ Poursuivre un plan ambitieux de diagnostic/évaluation du fonctionnement de l'ensemble des travailleurs en situation de handicap repérés TSA sur les 4 ESAT (8 sites).
- ✓ Déployer des outils de communication alternatifs et la formation des professionnels du pôle Hébergement et soins, pour mettre en œuvre un accompagnement adapté.
- ✓ Spécialiser les accompagnements TSA dans les SAVS, structures d'hébergement et habitat inclusif.
- ✓ Développer un Kit d'outils d'évaluations du fonctionnement par territoire afin d'étayer les professionnels dans l'adaptation permanente des besoins de soins et d'accompagnement personnalisé de l'enfant et l'adulte avec TSA.

10

établissements
et services

certifiés

Cap'Handéo Autisme

les 2 MAS, le FAM de Bègles,
5 IME, 2 SESSAD Autisme

d'ici 2025

80 %

des familles

satisfaites lors des
enquêtes de satisfaction

d'ici 2025



Adapter l'offre de service aux personnes avec handicap psychique

13 Structurer une offre spécifique d'accompagnement pour ce public déjà accueilli dans les ESAT

- ✓ Proposer de nouvelles tâches relevant notamment du secteur tertiaire, en adéquation avec les compétences et les besoins des personnes.
- ✓ Faire bénéficier les personnes d'un suivi du projet personnalisé avec une périodicité raccourcie pour soutenir leurs projets de formation et/ou de travail en milieu ordinaire.

14 Développer l'ESAT de transition Messidor sur le site de Blanquefort pour accompagner des personnes porteuses d'un handicap psychique, sans déficience associée

- ✓ Spécifier la réponse pour ce public et proposer un accueil sur une durée réduite autour d'un projet d'intégration rapide en milieu ordinaire de travail.
- ✓ Former les professionnels de l'ESAT Messidor aux spécificités liées à l'accompagnement de personnes avec handicap psychique.
- ✓ Mise en place d'un partenariat avec la MDPH pour l'orientation spécifique des travailleurs en situation de handicap psychique vers l'ESAT Messidor.

15 Garantir la qualité de l'accompagnement de ce public, au domicile

- ✓ Former l'ensemble des professionnels des SAVS intervenant à domicile et des hébergements du type Logement Foyer, Unité d'Hébergement et Foyer d'hébergement.
- ✓ Mise en place d'un partenariat privilégié avec les SAMSAH existants pour assurer le support médico-social de l'ESAT Messidor.

100%
des professionnels
du pôle Habitat
et vie autonome
formés à
l'accompagnement
de personnes avec
handicap psychique
d'ici 2025



Adapter l'offre de service aux personnes en situation de polyhandicap

16 Former les professionnels à l'accompagnement des personnes avec polyhandicap

- ✓ Proposer un plan de formation spécifique en prenant en compte les questionnements éthiques, le sujet de la douleur et de l'accompagnement en fin de vie.
- ✓ Engager la démarche de certification Cap'Handéo Polyhandicap, sur les deux MAS.

2

Maisons d'Accueil
Spécialisées

certifiées
Cap'Handéo Polyhandicap
d'ici 2025

17 Améliorer les conditions d'accueil des personnes avec polyhandicap

- ✓ Équiper les établissements en matériel de manutention pour réduire les troubles musculo-squelettiques et l'épuisement des professionnels.
- ✓ Mettre en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les unités dédiées.
- ✓ Mettre en œuvre des groupes de parole animés par les psychologues des établissements pour les professionnels et les aidants familiaux.
- ✓ Créer des partenariats sur les territoires et en particulier avec le Centre Expert Handicap de Bagatelle (réseau d'accompagnement pour l'autonomie et la socialisation).





Adapter l'offre de service aux personnes vieillissantes

18 Proposer un accompagnement adapté pour les personnes handicapées vieillissantes, (à domicile | au travail | en établissement) en poursuivant et en développant les partenariats engagés.



Au domicile

- Former les professionnels du SAVS aux enjeux liés à l'âge.
- Mettre en place une prestation de bilan ergonomique du domicile afin d'adapter le logement aux besoins liés au vieillissement des personnes.



Au travail

- Systématiser les études d'aménagement de postes avec les services de santé au travail.

- Poursuivre l'harmonisation des prestations de préparation à la retraite dans les STP de l'Adapei, en accompagnant les personnes à tisser du lien avec le réseau local (culture, sport, associations, aide à domicile...).



En établissement

- Étendre les évaluations GIR à tous les FO pour objectiver la perte d'autonomie des personnes handicapées vieillissantes.
- En fonction de l'évaluation des besoins, définir des critères d'orientations vers l'EHPAD pour les personnes dont les besoins ne seraient plus couverts par les prestations proposées en FO.

19 Développer les coopérations nécessaires en faveur de solutions d'hébergement alternatif.



Établir un partenariat avec un EHPAD sur chaque territoire sur lequel il y a un FO.



Structurer des partenariats avec l'aide à domicile.



Coopérer avec les professionnels experts et/ou les centres ressources.



Créer des partenariats avec les communes, les entreprises et les commerces des territoires.



Poursuivre le partenariat de mécénat pour le financement des formations d'adaptation ergonomique des logements des personnes vieillissantes.



Répondre aux besoins en soins des personnes accompagnées

20 Améliorer la connaissance des offres en santé de droit commun et en favoriser l'accès

- ✓ Adapter l'accompagnement et l'accueil à la situation des personnes lors d'une hospitalisation d'urgence ou avec des spécialistes.
- ✓ Étendre à la MAS de Saint-Denis de Pile, la mise en œuvre de la télémédecine, expérimentée sur le FAM de Bègles et le FO-FAM de Saint-Michel de Rieufret.
- ✓ Redynamiser les conventions de partenariat avec les pôles de santé territoriaux afin de développer un réseau efficient.
- ✓ Développer l'Hospitalisation à Domicile et les soins palliatifs avec des partenaires territoriaux.

21 Assurer la continuité des soins et éviter les ruptures dans les parcours des patients

- ✓ Mise en place d'astreintes d'infirmier(e)s par territoire pour permettre à la fois d'apporter une réponse médicale aux cadres d'astreinte mais aussi de se déplacer sur les établissements en cas d'urgence vitale.
- ✓ Améliorer l'accès aux soins des personnes accompagnées par l'évaluation du "forfait santé" des établissements médicalisés et expérimenter un forfait pour les établissements avec une population vieillissante.

22 Accorder à la santé la même importance que l'accompagnement socio-éducatif

- ✓ Élaborer conjointement (ARS/CD/ADAPEI) un tableau de bord d'indicateurs Santé.
- ✓ Renforcer les bonnes pratiques relatives à l'accompagnement de la santé.

 de **48%**
 des événements indésirables
 (EI) liés aux soins
 pour atteindre un maximum
 de 60 EI soins /an
 sur l'ensemble des établissements
 d'ici 2025

Contribuer à la démarche "Une réponse accompagnée pour tous"



La démarche "Une réponse accompagnée pour tous" fait évoluer l'organisation et la coordination de tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, pour construire avec les personnes et/ou leur famille, des parcours d'accompagnement.

La démarche correspond à la mise en œuvre des propositions issues du rapport Piveteau "Zéro sans solution".

L'objectif est d'éviter tout risque de rupture dans le parcours de la personne en situation de handicap.

1

La continuité des parcours



Proposer aux personnes un parcours adapté

23 **Moduler l'offre d'accompagnement de façon transversale, selon les besoins**
(Droit commun, accueil de répit, hébergement, accueil de jour, accueil temporaire, emploi accompagné).

- ✓ Étendre l'activité des IME de 198 jours à 210 jours d'ouverture par an.
- ✓ Faciliter les transitions dans les parcours (stages, accueils temporaires, répit...).
- ✓ Transformer des places d'hébergement en place de foyer occupationnel.
- ✓ Augmenter la file active des SAVS (nombre de personnes accompagnées sur 1 place).
- ✓ Adapter l'offre du CAP par l'ouverture d'une antenne en proximité d'un foyer.
- ✓ Ouvrir une place d'accueil d'hébergement d'urgence sur le Sud-Gironde (La Réole).

24 **Participer à l'organisation territoriale**

- ✓ Participer au déploiement des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et de la Communauté territoriale d'accompagnement 360, en Gironde.
- ✓ Développer le dispositif d'Assistance au Parcours de Vie (APV).

25 **Étendre et mutualiser le dispositif des appartements d'application** sur chaque territoire

- ✓ Mettre en place un appartement d'application sur les territoires du Sud-Gironde, du Médoc et du Bassin d'Arcachon.
- ✓ Mutualiser les appartements d'application sur chaque territoire, pour évaluer l'autonomie des personnes accompagnées, dans le logement.

20%

des jeunes relevant de l'amendement Creton ont une solution adaptée pour sortir de l'IME d'ici 2025

↑ de 150%

de la file active du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) d'ici 2025

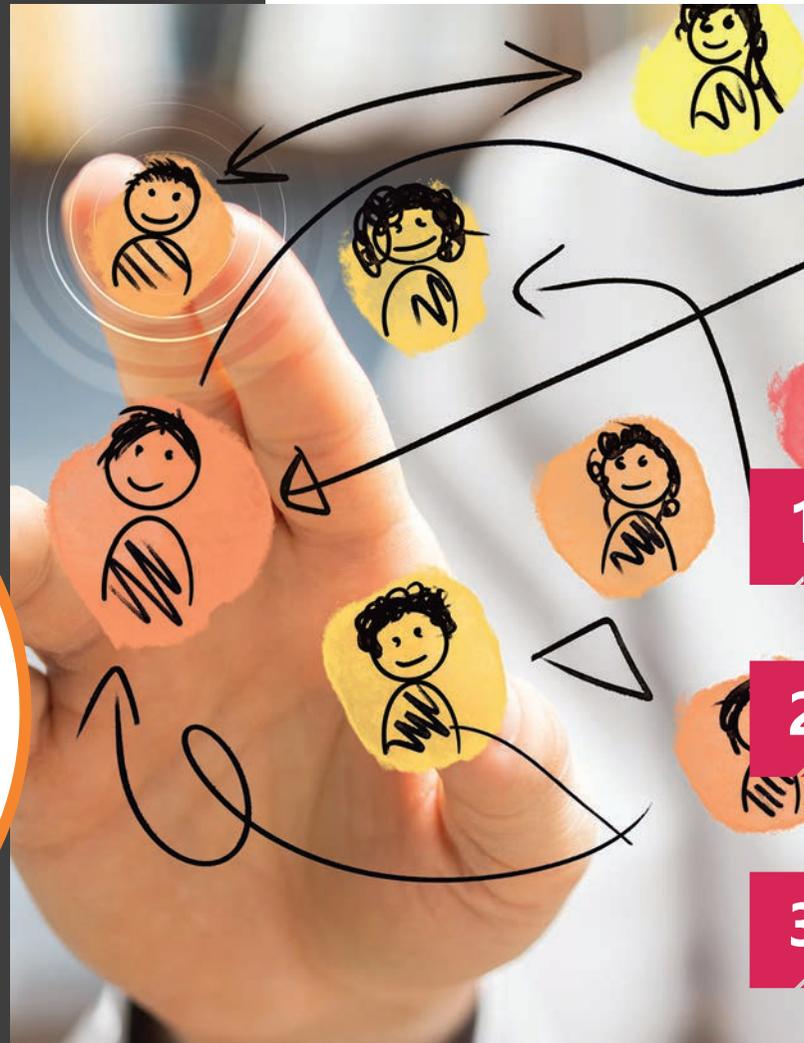
14

places de FH transformées en FO d'ici 2025

8

appartements d'application mutualisés d'ici 2025

Maintenir une gestion performante et un management de la qualité



S'engager dans le CPOM, c'est garantir la soutenabilité financière des projets et accompagner la transformation des organisations au plus près des besoins.

La qualité doit être le fil rouge de ces évolutions, à l'égard des personnes et des salariés qui les accompagnent.

1

Les Ressources Humaines

2

Le pilotage et le système d'information

3

Le management de la qualité et la gestion des risques



Définir une politique RH visant l'adaptation des organisations et de son environnement à la transformation de l'offre dans un environnement contraint

26 Accompagner les professionnels aux nouvelles modalités d'accompagnement des personnes accueillies

- ✓ Maintenir une politique de formation ambitieuse et optimisée pour prendre en compte les priorités du CPOM dans le plan de formation, notamment concernant les enjeux liés à l'approche populationnelle et au virage inclusif.

27 Adapter l'organisation et les postes aux besoins d'accompagnement

- ✓ Mettre en œuvre le changement organisationnel consécutif au virage inclusif IME / SESSAD (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).
- ✓ Accompagner les professionnels dans l'évolution de leur fonction.
- ✓ Renégocier l'accord d'entreprise sur le temps de travail.

28 Diminuer l'absentéisme pour rejoindre les "standards" de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP)

- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan de prévention de l'absentéisme
- ✓ S'inscrire dans une démarche pérenne de Qualité de vie au Travail (QVT).

↘ de 2%

du taux
d'absentéisme global

d'ici 2025



Améliorer le pilotage économique des établissements

29 Organiser des plans de maîtrise des coûts et renforcer le contrôle interne pour redonner des marges de manœuvre aux établissements et services.

- ✓ Renover la politique de délégation (délégations de pouvoirs et subdélégations).
- ✓ Réaliser la cartographie des risques et actualiser le guide des procédures en conséquence.
- ✓ Organiser la fonction Achats au niveau du Siège.

30 Sécuriser les programmes d'investissements via des plans pluriannuels d'investissements (PPI) robustes et la gestion de la maintenance des équipements et du bâti.

- ✓ Déployer un progiciel de gestion du patrimoine (maintenance et travaux).

31 Poursuivre le déploiement des outils d'aide à la décision et du numérique au profit de l'accompagnement (professionnels et familles).

- ✓ Renforcer le tableau de bord transversal (pilotage économique et socio-éducatif).
- ✓ Acculturer les professionnels et les familles aux outils numériques.
- ✓ Développer les passerelles et les possibilités de communication entre les différents outils (Via trajectoire, Airmes...).



Évaluer les besoins et les attentes des personnes accompagnées et des familles, mesurer la qualité des prestations et prévenir les risques

32 Faire de la qualité une dynamique collective et intégrée au niveau associatif

33 Poursuivre les formations spécifiques par pôle sur des thèmes ayant trait aux pratiques professionnelles (vieillesse, déglutition, autisme...)

✓ Systématiser les évaluations des pratiques professionnelles (circuit du médicament...).

✓ Poursuivre les démarches engagées autour de la certification Cap'Handéo Autisme.

34 Piloter une démarche "gestion des risques" mettant en avant l'hygiène sur chaque établissement et service

✓ Maintenir le niveau d'exigence suite à la crise COVID

✓ Formaliser et mettre en place une évaluation régulière des risques (projet Cadense/Carma en lien avec le CCECQA).

35 Capitaliser sur le système de signalement des événements indésirables

✓ Mettre en place les comités de retour d'expérience (CREX) afin de mieux analyser les événements indésirables.

36 Repenser un système d'évaluation des besoins en lien avec les projets nationaux

✓ Élaborer une méthodologie d'évaluation des besoins des personnes et utiliser les outils reconnus (EPO, Vineland II, GIR...).

✓ Centraliser ces données dans le progiciel du dossier de la personne accompagnée.

GLOSSAIRE - DE A à Z

A

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
AGEFIPH :	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle
ANAP :	Agence Nationale d'Appui à la Performance
APV :	Assistance au Projet de Vie
APPV :	Assistant au Projet et Parcours de Vie
ARS :	Agence Régionale de Santé

C

CDAPH :	Commission Départementale d'Accès aux droits des Personnes Handicapées
CLS :	Contrat Local de Santé
CPOM :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA :	Centre Ressources Autisme
CVS :	Conseil de la Vie Sociale

E

EA :	Entreprise Adaptée
EMA :	Équipe Mobile Autisme
EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personne Âgée Dépendante
EPP :	Évaluation des Pratiques Professionnelles
ESAT :	Établissement et Service d'Aide par le Travail

F

FALC :	Facile À Lire et à Comprendre
FAM :	Foyer d'Accueil Médicalisé
FH :	Foyer d'Hébergement
FL :	Foyer Logement
FO :	Foyer Occupationnel

G

GCS :	Groupement de Coopération Sanitaire
GCSMS :	Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale
GPEC :	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

**H**

HAD : Hospitalisation À Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé

I

IME : Institut Médico-Éducatif
IMPro : Institut Médico-Professionnel

M

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MISPE : Mise en Situation Professionnelle en ESAT
MOT : Milieu Ordinaire de Travail

P

PAG : Plan d'Accompagnement Global
PCPE : Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PTA : Plateforme Territoriale d'Appui
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

Q

QVT : Qualité de Vie au Travail

R

RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

S

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
STP : Section à Temps Partiel

T

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

U

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée
UEM : Unité d'Enseignement Maternelle
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience



39 rue Robert Caumont
Les bureaux du Lac II - Bât. R
33049 Bordeaux Cedex



05 56 11 11 11



siege@adapei33.com
www.adapei33.com